

Extrait du site UGTG.org

url :Ã <http://ugtg.org/spip.php?article1311>

RÃ©pression judiciaire et criminalisation de l'action syndicale : CommuniquÃ© de soutien de la FNEC FP FO Oise suite Ã l'appel de L'UGTG au mouvement ouvrier et

Date de parution : 29 novembre 1999

Date de mise en ligne : mercredi 27 octobre 2010

Mis Ã jour le : mercredi 27 octobre 2010

dÃ©mocratique

- Dossiers - RÃ©pression -

UGTG.org

**FEDERATION NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA CULTURE
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
FORCE OUVRIERE
Section DÃ©partementale de l'Oise
Union DÃ©partementale FO de l'Oise - Rue F. Pelloutier - 60100 Creil**

La FNEC FP FO Oise a pris connaissance de la situation inacceptable faite Ã des militants syndicalistes de l'UGTG. Ces militants qui agissent pour que soient tenus les engagements pris en 2009 par le gouvernement franÃ§ais, font aujourd'hui l'objet d'intimidations, de pressions, de sanctions.

La FNEC FP FO condamne toute rÃ©pression contre des militants ouvriers, toute atteinte au droit et Ã la libertÃ© de revendiquer.

Ici mÃame, alors que les travailleurs se mobilisent par la grÃeve et les manifestations contre le projet de rÃ©forme des retraites, nous constatons que le gouvernement use de la rÃ©pression contre des militants, contre des jeunes et met en cause le droit de grÃeve.

InformÃ©e de l'appel au mouvement ouvrier lancÃ© par l'UGTG, la FNEC FP FO 60 :

[-] adresse son soutien aux militants et dirigeants de l'UGTG menacÃ©s de rÃ©pression.

[-] s'adresse au gouvernement franÃ§ais, pour que soit mis un terme Ã toute rÃ©pression contre des militants ouvriers, pour que soit respectÃ© le droit syndical et le droit rÃ©publicain qui doivent s'appliquer en Guadeloupe comme sur tout le territoire franÃ§ais.

[-] demande l'arrÃªt de toutes les poursuites judiciaires et la levÃ©e de toutes les sanctions visant Raymond GAUTHIEROT, ancien SecrÃ©taire GÃ©nÃ©ral de l'UGTG et tous les autres dirigeants de l'UGTG, dont le SecrÃ©taire GÃ©nÃ©ral Adjoint de ce syndicat.

Message adressÃ©

Ã Monsieur le PrÃ©sident de la RÃ©publique
s/c du PrÃ©fet de l'Oise

AU PRESIDENT TRIBUNAL DE GRANDE INTANCE DE Pointe Ã Pitre (Guadeloupe)

AU PRESIDENT TRIBUNAL DE GRANDE INTANCE DE Basse-Terre(Guadeloupe)

AU PRESIDENT TRIBUNAL DE LA COUR D'APPEL DE Basse-Terre(Guadeloupe)

Copies Ã

UGTG Rue Paul LacavÃ©e â€ Assainissement â€ 97110 POINTE.A.PITRE (Guadeloupe)